

# DOSSIER DEMANDE DE SUBVENTIONS

pour le déraccordement  
des eaux claires  
parasites du réseau  
public d'assainissement  
collectif unitaire



La subvention de Roannais Agglomération est un dispositif financier venant aider les propriétaires privés à déracorder les eaux pluviales du réseau d'assainissement public.

## PRINCIPE

- La subvention représente **30% du montant TTC des travaux**, est plafonnée à **30 €/m<sup>2</sup> de surface imperméabilisée déracordée** et plafonnée à **1000€ par branchement sur 5 ans**.
- Le montant attribué après notification d'attribution d'aide ne pourra pas être révisé à la hausse.
- Elle est versée en fin de travaux après avis favorable de Roannaise de l'Eau et à la réception de la facture acquittée.

## CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- Le branchement **doit être existant** (pas de subvention pour les travaux pour une construction neuve)
- Les travaux doivent apporter une amélioration par temps de pluie (déraccordement des eaux pluviales du réseau d'assainissement public).

## LES PIECES A FOURNIR POUR LE DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

- Mandat rempli et signé
- Fiche schéma des travaux
- 2 devis d'entreprises différentes pour la réalisation des travaux
- Relevé d'identité bancaire

## MODALITES

**Roannaise de l'Eau est le seul interlocuteur entre le particulier et Roannais Agglomération.**

- 1) **Prendre contact avec le Service technique** pour vérifier l'éligibilité de la demande de déracordement.

**Roannaise de l'Eau - Service Technique – 63 rue Jean Jaurès – CS 30215 – 42313 Roanne Cedex  
Tél : 04 77 68 54 31 (choix 2) – E-mail : [contact@roannaise-de-leau.fr](mailto:contact@roannaise-de-leau.fr)**

- 2) **Un diagnostic branchement préalable** doit être réalisé par le Service Contrôle de branchement. A l'issue de ce diagnostic, un compte-rendu de visite vous sera adressé.
- 3) **Déposez votre dossier complet** auprès du service Technique qui le valide et l'enregistre.
- 4) **Dès réception du courrier de notification** vous informant de l'attribution d'aide, vous pouvez engager les travaux avec l'entreprise de votre choix **dans un délai de 24 mois** à compter de la date du courrier de notification. Notez la mention « bon pour accord » et signez le devis.
- 5) **Avant remblaiement**, vous devez prendre contact avec Roannaise de l'Eau pour un contrôle obligatoire de la bonne exécution des travaux.
- 6) La subvention est versée en fin de travaux par Roannaise de l'Eau après avis favorable du service et après réception des justificatifs ci-dessous :
  - une copie du devis accepté, daté et signé avec la mention « BON POUR ACCORD »
  - une copie des factures acquittées des travaux

## IMPORTANT

- **En aucun cas** les travaux ne doivent débuter avant la notification de la subvention.
- Les travaux doivent obligatoirement être réalisés par un professionnel.
- Le propriétaire reste responsable des travaux et de l'entreprise qu'il choisit pour les réaliser.

**MANDAT A ROANNAIS AGGLOMERATION  
ET ENGAGEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE  
DERACCORDEMENT DES EAUX CLAIRES PARASITES  
PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF UNITAIRE**

Je soussigné(e) Madame, Monsieur : .....

Demeurant à : .....

Souhaitant mettre en œuvre un dispositif de gestion des eaux claires parasites à la parcelle, à l'adresse suivante.....

.....

Numéro point d'installation (information renseignée par Roannaise de l'Eau) : .....

Référence(s) cadastrale(s) des parcelles : .....

- **Certifie que la dépense est d'un montant prévisionnel de ..... € TTC de travaux :**  
Devis n°..... Les travaux seront réalisés par..... ;
- **Déclare être propriétaire de l'habitation ;**
- **Déclare être informé(e)** des aides que je suis susceptible de recevoir de la part de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au titre de l'opération citée en objet et des conditions à satisfaire pour y accéder ;
- **Donne mandat pour agir** en mon nom et pour mon compte à ROANNAISE DE L'EAU pour solliciter et percevoir de Raonnais Agglomération la subvention afférente à l'opération susvisée, avant de me la reverser intégralement ;
- **M'engage à :**
  - **ne pas engager** l'opération citée en objet (acceptation d'un devis) avant d'avoir reçu la notification m'y autorisant (dans le cas contraire, aucune aide ne sera attribuée);
  - **informer** Roannaise de l'Eau des éventuelles autres aides publiques perçues (Conseil Départemental...);
  - **à solliciter** le service technique avant remblaiement pour le contrôle de réalisation des travaux;
  - **respecter** la date butoir de transmission des justificatifs, soit 3 semaines après la date du contrôle des travaux, les travaux devant être réalisés dans un délai de 24 mois à compter de la date du courrier de notification de subvention ;
  - **assurer** l'entretien nécessaire pour garantir le bon fonctionnement et le bon usage du dispositif d'infiltration des eaux pluviales qui va être mis en place ;

A ....., le .....

A Roanne, le .....

M. ....propriétaire de l'installation

M. le Président de Roannais Agglomération

Signature :

Signature :



**SCHEMA DES TRAVAUX  
DE DERACCORDEMENT DES EAUX CLAIRES  
PARASITES PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF  
UNITAIRE**

**Demandeur**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Commune : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Courriel : .....

**Travaux**

N° PDI (point d'installation) : .....

Adresse des travaux : .....

Commune : ..... Code postal : .....

**Schéma des travaux**

Fait à .....,

le .....

Signature du demandeur :